

Communication municipale au Conseil communal N°665 / 2022

Séance du 9 mai 2022

SUJET : Transports des vélos dans les bus tl 68 et 69

Ces derniers mois, la Municipalité a été sollicitée à plusieurs reprises pour entreprendre des démarches auprès des transports publics de la région lausannoise (tl), afin de permettre aux cyclistes de transporter leurs vélos dans les véhicules des lignes tl 68 et 69.

Pour rappel, le transport des vélos est possible sur l'ensemble des lignes tl excepté sur celles exploitées avec des minibus, comme c'est le cas pour les lignes tl 68 et 69. En effet, ces véhicules sont équipés d'un plancher haut et d'un agencement peu favorable à l'embarquement des vélos.

Néanmoins, la flotte de minibus tl est en cours de renouvellement et des véhicules plus capacitaires et à plancher bas seront prochainement mis en circulation. Pour des raisons de logistique, il ne sera toutefois pas possible d'affecter ces nouveaux minibus uniquement aux lignes tl 68 et 69.

Par conséquent, pour préserver la sécurité et le confort de l'ensemble des passagers, l'interdiction des vélos dans les véhicules des lignes tl 68 et 69 est maintenue jusqu'à ce que la totalité de la flotte de minibus tl soit renouvelée.

Dans cette attente, l'ajout de porte-vélos extérieurs sur les véhicules des lignes tl 68 et 69 n'est pas envisageable, car le chargement et le déchargement des vélos auraient des incidences importantes sur le respect des horaires. De plus, les aménagements présents aux arrêts desservis par ces lignes devraient être modifiés, pour offrir aux cyclistes une sécurité suffisante lors de l'arrimage et du débarquement de leurs vélos.

Ainsi même si la Municipalité met au cœur de ses réflexions en matière de mobilité la multimodalité, elle ne peut exiger que des porte-vélos soient installés sur les minibus des lignes tl 68 et 69. Dans l'attente de pouvoir transporter les vélos dans les minibus, les bus tl 9 et 47 peuvent constituer une solution alternative pour les cyclistes.

Le syndic
Charles Monod

Le secrétaire
Patrick Csikos

Le sceau de la commune de Lutry, République suisse, Canton de Vaud, est visible au centre. Le sceau est ovale et contient un blason avec un lion tenant un bâton, surmonté d'une couronne. Le blason est entouré d'un ruban avec l'inscription "LIBERTÉ ET PATRIE". Le sceau est encadré par le texte "MUNICIPALITÉ DE LUTRY" et "COMMUNE DE LUTRY".

Le sceau est entouré par le texte "AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ" en haut et "LUTRY" en bas.